

Nouvelles obligations administratives pour la TVA à partir de janvier 2010 pour ServiCount et SwingCount.

Modifications dans la déclaration de la TVA .

2 nouvelles cases supplémentaires sont prévues pour enregistrer les prestations de services intracommunautaires

- Opérations à la sortie case 44
- Opérations à l'entrée case 88

Le programme déclaration de la TVA placera automatiquement les opérations concernées dans les bonnes cases. Il n'y a pas de changements dans la façon de rédiger ou d'introduire les factures.

Si il y a des montants repris dans case 44 il faudra aussi déposer une relevé intracommunautaire.

Les opérations exemptées seront dorénavant reprises dans case 00.

Il n'est plus nécessaire de déposer un nihil listing (liste annuelle des clients).

Il suffit de cocher la case "nihil listing" lors de la déposition du mois de décembre.

Modification déposition trimestrielle intracom.

Pour le relevé intracommunautaire il faut désormais aussi reprendre les clients avec des prestations de services intracommunautaires.

Les déclarants mensuels devront aussi déposer un relevé intracommunautaire mensuel.

Les programmes de ServiCount en SwingCount se chargeront automatiquement de reprendre les clients et les montants dans la case exacte, ainsi que de la création de fichiers XML qui peuvent être téléchargés dans le volet Intervat du site du Ministère des Finances.

Le layout des fichiers XML a été modifié avec pour conséquence que les anciennes versions des ces fichiers XML seront rejetées à partir 2010.

Désormais vous pouvez uniquement déposer une déclaration électronique.

La version papier n'est plus acceptée. Si une dérogation là-dessus est accordée uniquement le formulaire officiel est valable. Des formulaires confectionnés par n'importe quel progiciel sont rejetés par le centre de scanning.

Application dans le monde des voyages.

Les prestations de services intracommunautaires ne sont normalement pas d'application chez les voyagistes parce que le service n'est pas fourni dans le pays du client.



■ Centrale : +32-15-767 410 ■ Fax : +32-15-756 576
■ Hardware : +32-15-767 411 ■ Email : info@servico.be
■ Software : +32-15-767 412 ■ Website : www.servico.be

Vente Belge à client CE :

- partie facture à 0% → case 00
- partie facture à 21% → case 03

Achat fournisseur CE :

- Ne pas introduire de TVA pour prestations de services Intracom alors il n'y a pas de mention dans la case 88.